

**REGIME MALADIE - CHIRURGIE - MATERNITE
COMPARATIF DES GARANTIES
RPC / RPC - RS**

Les prestations citées ci-dessous, s'entendent dans la limite des frais engagés

Nature des Actes	RPC	RPC RS
Consultations <u>Conventionné et Non Conventionné</u>		
• Omnipraticien	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Spécialiste	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Professeur	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Neuropsychiatre	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Consultation Cardiologie	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Avis ponctuel de spécialiste	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Avis ponctuel de psychiatre	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Visites <u>Conventionné et Non Conventionné</u>		
• Omnipraticien	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Spécialiste	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Professeur	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Neuropsychiatre	80% de la Base de remboursement Sécurité sociale	130% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Déplacements / Majorations		
• Auxiliaires Médicaux	40% de la Base de remboursement Sécurité sociale	40% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Autres	30% de la Base de remboursement Sécurité sociale	30% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Analyses / Prélèvements	40% de la Base de remboursement Sécurité sociale	70% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Auxiliaires Médicaux		
• Conventionné	40% de la Base de remboursement Sécurité sociale	70% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• Non Conventionné	180% de la Base de remboursement Sécurité sociale	210% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Prothèses Auditives	1000 € par appareillage remboursé par la Sécurité sociale	1200 € par appareillage remboursé par la Sécurité sociale
Appareillages – Prothèses Médicales autres que Dentaires et Auditives	185% de la Base de remboursement Sécurité sociale	185% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale	100% du Ticket Modérateur	100% du Ticket Modérateur
Actes de Spécialistes <u>Conventionné et Non Conventionné</u>	280% de la base de remboursement Sécurité sociale	280% de la base de remboursement Sécurité sociale
Radiologie		
• <u>Conventionné</u>	150% de la Base de remboursement Sécurité sociale	180% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• <u>Non Conventionné</u>	170% de la Base de remboursement Sécurité sociale	200% de la Base de remboursement Sécurité sociale
Soins Dentaires / Chirurgie Dentaire		
• <u>Conventionné</u>	30% de la Base de remboursement Sécurité sociale	60% de la Base de remboursement Sécurité sociale
• <u>Non Conventionné</u>	170% de la Base de remboursement Sécurité sociale	170% de la Base de remboursement Sécurité sociale

Les prestations citées ci-dessous, s'entendent dans la limite des frais engagés

Nature des Actes	RPC	RPC RS
<p>Prothèses Dentaires / Orthodontie</p> <p>Prothèses Dentaires et Orthodontie⁽²⁾ remboursées et non remboursées⁽¹⁾ par la Sécurité sociale <u>Conventionné et Non Conventionné</u></p> <p>Optique Limité à une paire de lunettes par année civile et par bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monture Adulte / Enfant plus de 18 ans Enfant moins de 18 ans • Verres Adulte / Enfant plus de 18 ans Enfant moins de 18 ans • Lentilles acceptées et refusées par la Sécurité sociale (y compris jetables) 	<p>Si devis préalable : 280% de la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 230% de la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>80 € par monture</p> <p>50 € par monture</p> <p>Si devis préalable : 43 € par verre + 6,5 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale ou, si plus favorable 16 fois la Base de remboursement sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 43 € par verre + 6,5 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>Si devis préalable : 30 € par verre + 1,35 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale ou, si plus favorable 3,85 fois la Base de remboursement sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 30 € par verre + 1,35 fois la Base de Remboursement Sécurité</p> <p>100 € par an et par bénéficiaire</p>	<p>Si devis préalable : 380% de la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 330% de la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>100 € par monture</p> <p>65 € par monture</p> <p>Si devis préalable : 43 € par verre + 14,5 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale ou, si plus favorable 24 fois la Base de remboursement sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 43 € par verre + 14,5 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale</p> <p>Si devis préalable : 30 € par verre + 3,35 fois la Base de Remboursement Sécurité sociale ou, si plus favorable 5,85 fois la Base de remboursement sécurité sociale</p> <p>Si non devis : 30 € par verre + 3,35 fois la Base de Remboursement Sécurité</p> <p>200 € par an et par bénéficiaire</p>
<p>Hospitalisation Médicale et Chirurgicale (y compris la maternité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de Séjour – Honoraires Médicaux <u>Conventionné</u> <u>Non Conventionné</u> • Honoraires Chirurgicaux • Chambre Particulière • Lit Accompagnant (enfant moins de 12 ans) • Forfait Journalier • Transport du malade Cure Thermale acceptée par la Sécurité sociale 	<p>200% de la Base de remboursement Sécurité sociale moins le remboursement Sécurité sociale</p> <p>150% de la Base de remboursement Sécurité sociale moins le remboursement Sécurité sociale</p> <p>280% de la Base de remboursement Sécurité sociale</p> <p>40 € par jour limité à 5 jours en cas de maternité</p> <p>23 € par jour</p> <p>80% des Frais réels</p> <p>35% de la Base de remboursement Sécurité sociale</p> <p>Ticket Modérateur des soins médicaux pris en charge par la Sécurité sociale</p>	<p>200% de la Base de remboursement Sécurité sociale moins le remboursement Sécurité sociale</p> <p>150% de la Base de remboursement Sécurité sociale moins le remboursement Sécurité sociale</p> <p>280% de la Base de remboursement Sécurité sociale</p> <p>46 € par jour limité à 5 jours en cas de maternité</p> <p>23 € par jour</p> <p>80% des Frais réels</p> <p>35% de la Base de remboursement Sécurité sociale</p> <p>Ticket Modérateur des soins médicaux pris en charge par la Sécurité sociale</p>

(1) à l'exclusion de celles hors nomenclature Sécurité Sociale (HN)

(2) Dans la limite de six semestres